

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT  
DE VAUCLUSE  
PORTANT SUR L'ANNEE 2024**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Vaucluse est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 26 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Poursuite de la hausse notable de 16% des dépôts de dossiers après la hausse de 18% de l'an dernier. Progression marquée au regard de la moyenne française qui est de 10,8%.

Il est à noter que le taux de dossier pour 100 000 habitants dans le Vaucluse de 247 dossiers se rapproche du niveau national (245), et est un peu plus faible que pour la région PACA (251 dossiers). En 2023 cet écart avec le national était plus prononcé (217 dossiers pour le Vaucluse pour 226 dossiers pour le national).

Le taux de redépôt poursuit sa baisse de 34,7% à 29,2%, soit une baisse de 8,2% en deux ans. Un taux inférieur au taux national (35,9%) et régional (31,3%), qui s'infléchissent également.

Le taux de redépôt consécutivement à des mesures d'attente diminue 3,3 points, passant de 9,6% à 6,3%, tendance inversée au niveau régional avec une légère augmentation de 0,1 point par rapport au niveau régional (9,9%) et de 0,5 point au niveau national (12,9%).

L'endettement médian (hors immobilier) en Vaucluse progresse légèrement et atteint à 18 448 € contre 18 388 € l'année dernière, tout en se maintenant sous l'endettement médian régional en légère hausse (19 830 € après 19 302 €) mais au-dessus de l'endettement médian national de 17 447 € (16 898€ en 2023)

**Recevabilité et orientation**

Le nombre de dossiers déclarés recevables par la commission (991 dossiers) est en augmentation de 14,7%.

Le nombre de dossiers déclarés irrecevables (89) est en hausse (+19,1%) tout en représentant comme l'année dernière 9,3% des dossiers traités. Ce taux est légèrement inférieur au taux régional en progression de 8,1% à 9,5% mais supérieur au taux national de 7,8%.

La proportion des dossiers irrecevables pour motif d'inéligibilité représente 59,4% des dossiers irrecevables.

La part des dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et une absence de bien immobilier est en légère hausse passant de 45% à 46,8%, se situant au-dessus du taux régional (44,5% après 44,7%).

Les dossiers déclarés recevables ont été orientés à :

- 54,9% vers un réaménagement de dettes (58,2% en 2023)
- 44,8 % vers un rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (37,4% en 2023). En Paca les RP sont passés de 35,7 % à 42,1%

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La proportion des dossiers orientés vers des mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement baisse légèrement passant de 40,3 à 39,6 %. Ce taux reste inférieur au taux régional qui baisse également de 42,9 à 41,8%

Le taux des mesures imposées suite à RP sans LJ augmente légèrement pour passer de 37,2% à 37,9% (après une forte baisse l'année dernière (44,9% en 2022)). Ce taux reste cependant supérieur au taux régional (36,3%) et au taux national (34,5%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

La mise en place de solutions définitives reste l'objectif de la commission, qui limite autant que possible la mise en place de mesures d'attente.

Le taux de solution pérenne s'améliore de 3,9 points pour atteindre 88,2% du nombre de dossiers traités. Cette proportion est supérieure au taux régional (qui passe de 86,2% à 87,3%), et au taux national qui recule une nouvelle fois et s'établit à 84,2%.

La part des mesures d'attente (plans et mesures) diminue de 13,1% à 11,8%, et reste en dessous du niveau régional est à 12,7 % et du taux national (15,8%).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	0	
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	<i>Nombre de réunions : 5</i>	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 16 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 240</i>	Interventions sur le surendettement, l'inclusion bancaire, les relations bancaires et l'assurance
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions : 0 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 4 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 18</i>	Intervention auprès du pôle linguistique d'Avignon, de l'association semailles, de France travail , SAS le Pontet
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		Interventions dans les Lycées, CFA, participation à l'animation des ateliers dans le cadre du SNU (5 journées pour 400 lycéens sensibilisés)

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

# PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

## Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La commission peut préconiser un accompagnement social. Dans les faits, en cas de redépôt, peu d'usagers ont respecté cette préconisation. Celle-ci devait être plus contraignante.

Cet accompagnement du travailleur social et sa lettre d'accompagnement permet d'avoir une vue plus précise sur une situation et d'orienter de façon plus adéquate

## Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Question posée sur les loyers excessifs qui se réfère aux barèmes BORLOO et qui ne correspond pas à la réalité du parc immobilier. Ses barèmes semblent bas par rapport au marché immobilier local.

Dans le cas de dépôt de dossiers faisant l'objet d'un accompagnement social, les courriers explicatifs de la situation par le travailleur social ne sont pas toujours fournis, ce qui ne permet pas d'avoir une vision complète de la situation.

Il est important de sensibiliser lors des formations organisées par la BDF ou lors des rencontres avec les organismes sociaux de rappeler l'importance des informations transmises par les assistants sociaux pour l'instruction du dossier.

La procédure de surendettement requiert un nombre de pièces justificatives limitées avec une partie déclarative. Les commissaires souhaiteraient que ses pièces soient plus importantes ou tout au moins de pouvoir demander des pièces supplémentaires ne relevant pas des pièces obligatoires.

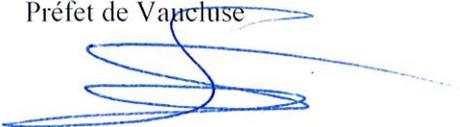
## Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Dans certains dossiers, le nombre et le montant des crédits à la consommation sont importants. Les sociétés de crédit à la consommation, dans certains dossiers, semblent distribuer des crédits à la consommation sans prendre en compte la situation financière des demandeurs avec des mensualités difficilement remboursables ou regard des ressources.

Avignon, le 5 mars 2025

Le Président de la Commission

Thierry SUQUET  
Préfet de Vaucluse



La Secrétaire de la Commission

Christine GORD  
Directrice de la Banque de France



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITÉ**

INDICATEURS	2023	2024	variation 2024/2023 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>1 004</b>	<b>1 165</b>	16,0%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	34,7%	29,2%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	9,6%	6,3%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>864</b>	<b>991</b>	14,7%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	7,2%	8,0%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>89</b>	<b>106</b>	19,1%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	24,7%	31,1%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>871</b>	<b>997</b>	14,5%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	45,0%	46,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	41,7%	44,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,1%	0,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	58,2%	54,9%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>952</b>	<b>1 141</b>	19,9%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,9%	7,6%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	9,3%	9,3%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	37,2%	37,9%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,2%	0,3%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	6,0%	5,3%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	2,4%	2,5%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	3,6%	2,8%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	40,3%	39,6%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	30,8%	32,6%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	15,5%	17,8%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	9,6%	7,0%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	70,6%	73,3%	
<b>Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	
<b>Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	VAUCLUSE	PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	9,3%	9,5%	7,8%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	37,9%	36,3%	34,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	5,3%	4,9%	6,5%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	39,6%	41,8%	43,0%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	73,3%	72,5%	70,9%

\*en % de dossiers traités

## ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

### VAUCLUSE

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
<b>Dettes financières</b>	<b>31202</b>	<b>781</b>	<b>4 013</b>	<b>66,3%</b>	<b>82,9%</b>	<b>17 137</b>	<b>4,0</b>
dont dettes immobilières	10616	82	126	22,6%	8,7%	101 734	1,0
dont dettes à la consommation	19313	712	3 298	41,0%	75,6%	16 234	4,0
dont autres dettes financières	1274	449	589	2,7%	47,7%	914	1,0
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>4503</b>	<b>658</b>	<b>1 994</b>	<b>9,6%</b>	<b>69,9%</b>	<b>3 061</b>	<b>2,0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>11364</b>	<b>469</b>	<b>1 063</b>	<b>24,1%</b>	<b>49,8%</b>	<b>2 350</b>	<b>2,0</b>
<b>Endettement global</b>	<b>47069</b>	<b>942</b>	<b>7 070</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 815</b>	<b>7,0</b>

### PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
<b>Dettes financières</b>	<b>268958</b>	<b>7 455</b>	<b>37 936</b>	<b>69,3%</b>	<b>83,7%</b>	<b>17 056</b>	<b>4,0</b>
dont dettes immobilières	88254	719	1 098	22,8%	8,1%	100 000	1,0
dont dettes à la consommation	173163	6 878	31 749	44,6%	77,2%	15 946	4,0
dont autres dettes financières	7541	4 102	5 089	1,9%	46,1%	850	1,0
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>53042</b>	<b>6 304</b>	<b>16 975</b>	<b>13,7%</b>	<b>70,8%</b>	<b>3 860</b>	<b>2,0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>65833</b>	<b>4 554</b>	<b>10 090</b>	<b>17,0%</b>	<b>51,1%</b>	<b>2 321</b>	<b>2,0</b>
<b>Endettement global</b>	<b>387833</b>	<b>8 906</b>	<b>65 001</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>21 241</b>	<b>6,0</b>

### France METROPOLITAINE

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
<b>Dettes financières</b>	<b>3 155 446</b>	<b>87 936</b>	<b>425 875</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>15 432</b>	<b>4,0</b>
dont dettes immobilières	1 157 353	10 237	15 992	0,3	0,1	95 846	1,0
dont dettes à la consommation	1 918 261	79 915	349 499	0,4	0,7	14 434	3,0
dont autres dettes financières	79 832	48 789	60 384	0,0	0,4	795	1,0
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>635 298</b>	<b>83 473</b>	<b>271 826</b>	<b>0,1</b>	<b>0,8</b>	<b>3 899</b>	<b>3,0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>677 874</b>	<b>58 824</b>	<b>131 111</b>	<b>0,2</b>	<b>0,5</b>	<b>1 990</b>	<b>2,0</b>
<b>Endettement global</b>	<b>4 468 618</b>	<b>109 694</b>	<b>828 812</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>18 807</b>	<b>7,0</b>

Source : Banque de France

